

BULLETIN D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez exposer, vous devez retenir votre emplacement en retournant ce bulletin d'inscription accompagné de votre règlement et de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité à :

-Mairie de VIENNE en ARTHIES

18 route de la mairie - 95510 Vienne en Arthies

NOM

Prénom

Adresse

Code postal Commune

Téléphone E-mail

Nombre de mètres linéaires retenus x 4€ =

(prendre un multiple de 2 / minimum 2m)

Je sollicite l'autorisation de Monsieur le Maire de Vienne en Arthies, à participer à la foire à Tout du Dimanche 7 Septembre 2025 organisée par le Comité des Fêtes.

J'atteste sur l'honneur être un exposant particulier et non professionnel.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement déchargeant les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à ma participation et je m'engage à ne pas enfreindre les interdictions.

Ecrire « Lu et approuvé », dater et signer

Le

REGLEMENT

- 1/ Inscription uniquement par courrier ou en mairie
- 2/ Photocopie recto/verso de votre **pièce d'identité obligatoire**
- 3/ Règlement avec votre réservation (chèque à l'ordre du Comité des fêtes de VIENNE en ARTHIES)
- 4/ Pour des raisons d'ordre pratique, il ne vous sera pas possible de refuser l'emplacement qui vous aura été attribué par le service d'accueil
- 5/ L'accueil s'effectuera DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025 à partir de 7h00 sur la place Germain Boutillier

Vous devez obligatoirement vous présenter à l'un des membres du Comité des Fêtes avant de vous installer sur votre emplacement

- 6/ En cas d'annulation de la foire à tout par les organisateurs, le montant de votre réservation vous sera intégralement remboursé
- 7/ Dans le cas où vous ne vous rendriez pas à la foire à tout, le montant de votre réservation restera acquis
- 8/ Pour de raisons de propreté, prévoyez des sacs poubelles. Rien ne devra rester sur place
- 9/ Des sanitaires sont à votre disposition à la salle municipale
- 10/ Les organisateurs se réservent le monopole de la vente de nourriture et de boisson. Tout contrevenant sera exclu et ne pourra prétendre au remboursement de son emplacement
- 11/ **Aucun véhicule ne sera autorisé sur l'emplacement durant la foire**

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé